



Guard's
Conseil | Formation

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SST

DURÉE



1 jour (face à face pédagogique)
4 participants minimum, 10 maximum par session.

Pour des raisons réglementaires, en dessous de 4 participants, la session ne pourra être assurée.

PUBLIC



Cette formation s'adresse à toute personne volontaire **salariée dans une entreprise** et disposant de la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail.

PRÉREQUIS



Être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail délivré par une entité habilitée..

Les MAC devront être réalisés **tous les 24 mois**.

PLANNING



Les dates de nos formations «INTER» sont consultables sur notre site Internet guards.fr sur la page «Planning»

OBJECTIFS

Le chef d'entreprise est moralement et pénalement responsable de la sécurité des personnes dans son entreprise. Les premiers gestes qui sauvent, dispensés par un salarié formé, permettront de répondre à cette attente. La réglementation impose aux entreprises de plus de 20 salariés de répondre à ce besoin.

La réglementation : ART. R 4224-15 DU CODE DU TRAVAIL.

La formation a pour but de maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de la formation SST.

PROGRAMME

- Retour d'expériences
- La réglementation et la prévention
- Rechercher les risques persistants pour protéger
- Protéger
- Examiner la victime
- Alerter ou Faire alerter
- Secourir
- Utiliser un défibrillateur
- Situations inhérentes aux risques spécifiques

PÉDAGOGIE

La formation est basée sur une alternance de théorie et de débats, ponctuée d'exercices pratiques permettant de valider l'intégration progressive des gestes de premiers secours.

Nos formations sont encadrées par un formateur (ou formateur de formateur) certifié par l'INRS et à jour de sa certification,
Matériel pédagogique et technique :
Mannequins et défibrillateur permettant des mises en situation. Chaque participant recevra un dépliant récapitulant l'ensemble de la formation reçue.

Si la formation est réalisée dans vos locaux
Afin de permettre la réalisation de la formation, les matériels suivants devront être mis à disposition du formateur :
Salle de formation (env. 25m²), chaises, paperboard ou tableau blanc, écran de projection ou mur blanc, tapis ou moquette pour exercice au sol.

CONDITION DE VALIDATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux 2 épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST,

Guard's Formation est habilité par l'I.N.R.S. sous le N° d'habilitation : 1506596/2021/SST-01/O/11 pour les formations initiales et les formations de Maintien et Actualisation des Compétences du Sauveteur Secourisme du Travail